

**LIVRET
DU PROFESSEUR STAGIAIRE
CAER ET CAFEP EXTERNÉ**



Région

des Pays de la Loire

Ce livret est un guide destiné aux professeurs certifiés stagiaires CAER et CAFEP externé

SOMMAIRE

Etre professeur de l'Enseignement Catholique	page	3
Mission du professeur dans le système éducatif français	page	4
Le contrat du professeur stagiaire	page	5
Votre formation	page	6

Annexes

Annexe 1 : Les textes réglementaires	page	10
Annexe 2 : Adresses utiles	page	11
Annexe 3 : Déroulement et calendrier de la formation EQP CAER	page	12

Etre professeur dans l'Enseignement Catholique

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

UNE MISSION – UN PROJET

L'Enseignement Catholique offre à toute personne de découvrir un sens ultime à sa vie à travers le questionnement sur l'homme, sa condition, sa culture, la proposition explicite de l'Évangile, le témoignage des chrétiens qui se rassemblent dans l'établissement au nom de leur foi.

C'est pourquoi, il veut promouvoir :

- ↪ une école où l'enfant apprend à faire des choix, à s'engager et à devenir autonome ;
- ↪ une école où l'enfant développe toutes ses capacités, prend des initiatives et devient créateur ;
- ↪ une école où l'enfant découvre la richesse mais aussi la relativité des savoirs et l'importance de leur confrontation ;
- ↪ une école où l'enfant découvre que l'avenir d'une nation passe par le développement et l'épanouissement de chaque personne, y compris la sienne ;
- ↪ une école où l'enfant apprend le sens profond et les exigences de la vie sociale.

ATTITUDES PEDAGOGIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

- l'accueil ;
 - l'imagination ;
 - le travail en équipe ;
 - la qualité relationnelle ;
 - la réflexion sur les pratiques pédagogiques ;
 - l'accompagnement des personnes et de leurs projets
- ... pour le plein épanouissement de tous et de chacun.

Servir l'Homme

« L'école catholique a pour trait caractéristique d'aider les élèves à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême... L'éducation chrétienne se conçoit comme un mouvement, un progrès, une maturation vers un idéal qui dépasse toute limite humaine. »

Congrégation romaine pour l'éducation catholique (7 avril 1998)

Mission du professeur dans le système éducatif français

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

« Le professeur exerce son métier dans des établissements secondaires aux caractéristiques variables selon le public accueilli, l'implantation, la taille et les formations offertes. Sa mission est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il leur fait acquérir les connaissances et savoir-faire, selon les niveaux fixés par les programmes et référentiels de diplômes et concours au développement de leurs aptitudes et capacités. Il les aide à développer leur autonomie et à élaborer un projet personnel. Il se préoccupe également de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions, et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté...

La mission du professeur et la responsabilité qu'il implique se situent dans le triple cadre du système éducatif, des classes qui lui sont confiées et de son établissement d'exercice.

En fin de formation initiale, le professeur doit pouvoir :

1 – Exercer sa responsabilité au sein du système éducatif

- ☞ situer son action dans le cadre de la mission que la loi confère au service public d'éducation.
- ☞ contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif.

2 – Exercer sa responsabilité dans la classe

- ☞ connaître sa discipline ;
- ☞ savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage ;
- ☞ savoir conduire la classe.

3 – Exercer sa responsabilité dans l'établissement

- ☞ le professeur a le souci de prendre en compte les caractéristiques de son établissement et des publics d'élèves qu'il accueille ;
- ☞ il est partie prenante du projet d'établissement qu'il contribue à élaborer et qu'il met en œuvre ;
- ☞ ... il est membre d'une ou plusieurs équipes pédagogiques...

La formation du professeur a une double finalité :

- la première est de conduire le professeur stagiaire à prendre la mesure de sa responsabilité en l'aidant à identifier toutes les dimensions du métier ;
- la seconde est de lui donner le goût et la capacité de poursuivre sa formation, pour lui permettre à la fois de suivre les évolutions du système éducatif et de sa discipline et d'adapter son action aux élèves, très divers, qui lui sont confiés tout au long de sa carrière. »

B.O. n° 22 du 29 mai 1997

LE CONTRAT DU PROFESSEUR STAGIAIRE

Le Contrat de Travail

Le professeur stagiaire est contractuel de droit public de l'Etat.
Il est en contrat provisoire à compter du 1^{er} septembre 2006.

Son installation se fait en début d'année scolaire - le jour de la pré rentrée des professeurs - dans l'établissement d'accueil où il est affecté en stage en situation par la Direction Diocésaine – siège de l'accord collégial – sous la responsabilité de Formiris Pays de la Loire – Entrées dans le métier.

Le Contrat de Formation

Le contrat de formation est le cadre des obligations de présence du professeur stagiaire.
Il comprend :

- ↳ **Les modules d'enseignement et de formation :**
- ↳ **le stage en situation.**

Le parcours d'accompagnement et de formation reposant sur la **négociation individuelle** en fonction de l'histoire professionnelle, de la formation initiale et continue déjà suivie, des besoins de l'enseignant, et des attentes de l'institution.

Il donne naissance à **un contrat de formation** qui décrit ce parcours et les modules qui le composent.

Il contient les différents calendriers ainsi que tous les éléments administratifs nécessaires à l'année de stage.

Ce contrat est établi entre le stagiaire en contrat provisoire, l'IFUCOME UCO, l'Association Territoriale Formiris Pays de la Loire et le Chef d'Etablissement du stage en situation

Les absences pendant les modules de formation

La présence à l'ensemble de ces modules est obligatoire, sauf accord écrit du responsable de formation de l'institut de référence avec copie au responsable de Formiris « Entrées dans le métier » des Pays de la Loire.

Les absences non motivées peuvent être cause d'invalidation du cursus de formation.

Les absences pendant le stage en situation en établissement

Toute absence doit être notifiée ou demandée par écrit au chef d'établissement de l'établissement d'accueil (certificat médical, acte de naissance ou d'adoption...) avec copie au responsable de Formiris « Entrées dans le métier » des Pays de la Loire.

La rémunération

Il est rémunéré par l'Inspection Académique comme professeur certifié stagiaire sur la base de la quotité horaire du poste de stage en situation.

Son ancienneté passée est prise en compte pour sa rémunération et son classement indiciaire dans la grille des certifiés.

VOTRE FORMATION

Contexte

Le décret n° 2005 1009 du 22 août 2005 et l'arrêté du 22 août 2005 déterminent les conditions de déroulement du stage et de la formation des lauréats de concours accomplissant leur stage en situation d'exercice.

Ce dernier prévoit que : « les intéressés sont tenus de suivre les actions de formation spécifiques, prévues pour leur statut particulier. Ces actions de formation sont assurées, **dans le cadre de la formation professionnelle initiale**..., elles sont adaptées pour tenir compte, d'une part, de l'expérience professionnelle acquise par le stagiaire en situation dans le domaine disciplinaire ou dans la spécialité de son recrutement et, d'autre part, de son parcours individuel, avant sa nomination en qualité de stagiaire ».

L'enseignement catholique est responsable de la mise en œuvre de ces textes pour les lauréats du concours interne du privé.

Publics concernés

Les lauréats de concours non titulaires, ayant une expérience d'au moins un an d'Equivalent Temps Plein (ETP) au cours des deux dernières années, dans la discipline de concours et dans le second degré. Toutes les disciplines sont concernées.

Principes généraux

La formation initiale des professeurs stagiaires s'inscrit dans un cursus visant à construire les compétences professionnelles identifiées par la circulaire : « Mission des professeurs exerçant en collège, lycée, lycée professionnel ». (Circulaire n°97-123 du 23 mai 1997).

Elle vise à développer trois niveaux de responsabilité d'un enseignant :

- Son intervention didactique et pédagogique auprès des élèves
- Son intervention au sein d'une équipe en établissement
- Son intervention au sein du système éducatif.

La formation vise à former des praticiens capables d'exercer au quotidien la responsabilité de tous les composants de sa mission.

Elle doit aider le professeur stagiaire à construire son identité professionnelle, alliant des compétences professionnelles, des savoirs dans le champ disciplinaire à la dimension éthique et civique du métier.

Cette formation sera ancrée sur la pratique du métier dans nos établissements porteurs du projet éducatif de l'enseignement catholique.

Elle favorise une pratique professionnelle réflexive par la compréhension et l'analyse des expériences professionnelles vécues.

La modalité de formation alternée et l'accompagnement par un professeur tuteur sur le terrain contribue au développement des attitudes professionnelles nécessaires pour l'exercice du métier.

Statut de la formation

Le dispositif fait partie de la formation professionnelle initiale.

Un projet de convention académique 2006-2007, pour la formation des maîtres des établissements d'enseignement privé du second degré intégrant le dispositif de formation pour les CAER a été proposé au recteur d'académie et au corps d'inspection.

Durée de la formation

Cinq semaines soit 150 heures sur temps de travail.
La formation est répartie sur l'année, le jour ciblé est le mercredi.

Modalités de formation

La formation est adaptée à l'expérience professionnelle acquise par un parcours de formation individualisé.
Le dispositif s'appuie sur l'alternance entre la pratique du métier, dans le cadre du stage en établissement en pleine responsabilité, et les temps de formation.

Evaluation de la formation et titularisation

a) Principes

L'évaluation de l'année de formation relève de l'inspection pédagogique (IPR).

Elle prend appui sur un dossier comprenant :

- Les éléments relatifs au stage (dont les bilans établis par les tuteurs, le(s) rapport(s) de visite(s) des formateurs et le rapport du chef d'établissement)
- Les éléments relatifs à la formation du parcours de formation et l'évaluation de la formation par FORMIRIS.

Elle prend appui sur un dossier personnalisé, comprenant le parcours de formation et une production personnelle attestant de l'investissement du professeur stagiaire dans le champ disciplinaire et/ou les domaines transversaux de la formation.

La titularisation est prononcée par le jury académique pour la délivrance de l'Examen de Qualification Professionnelle (EQP).

b) Modalités

Au sein de FORMIRIS, une Commission d'Evaluation de la Formation sera chargée d'évaluer, avec les instituts de formation et les tuteurs, le parcours de formation du professeur stagiaire.

Cette commission émet un avis argumenté à l'issue d'un entretien d'une durée de trente minutes.

Le stagiaire s'appuiera sur une production personnelle (note d'analyse d'une question professionnelle AQP).

Les résultats de l'évaluation de la formation des professeurs stagiaires sont transmis avec les dossiers de validation au recteur d'Académie pour l'obtention de l'Examen de Qualification Professionnel (EQP).

Organisation de la formation

Voir annexe 2 : Schéma du parcours

La formation est organisée autour de différents temps de formation permettant l'appropriation et l'ajustement de compétences professionnelles tout au long de l'année.

Différents temps qui se complètent :

Temps d'accueil, de positionnement et de suivi

Temps d'accompagnement sur le lieu d'exercice

Temps de formation sur des compétences transversales en interdisciplinarité.

Temps spécifique individualisé pour des apports complémentaires didactiques, disciplinaires ou autres.

Temps d'échanges et de formation avec les inspecteurs pédagogiques de la discipline.

Modules de formation

A - Formation professionnelle transdisciplinaire - 6 jours

Trois modalités :

1 - Analyse de pratique réflexive en pluridisciplinarité

Objectifs : former les professeurs stagiaires à l'analyse de leurs actions et développer des attitudes professionnelles permettant la régulation.

Durée : 4 demi-journées

2 – Analyse de questions professionnelles en interdisciplinarité

Objectif : Permettre à l'enseignant de découvrir ou approfondir les questions liées à l'apprentissage, aux pratiques pédagogiques, à la gestion de l'élève et de la classe, au contexte éducatif et institutionnel et mesurer ainsi les enjeux du métier.

Modalités : entrées thématiques optionnelles

- . Les élèves et les classes difficiles
- . Les coopérations interdisciplinaires, le travail en équipe
- . Elèves en difficulté / L'aide aux élèves (diverses modalités)
- . La voix, le corps de l'enseignant dans la classe
- . Le conseil de classe et les bulletins scolaires
- . Pratiques de correction en classe – Pédagogie de la réussite

...

3 – Production personnelle sur une question professionnelle

Modalités : Travail personnel tutoré en intersession et temps de valorisation en groupe pluridisciplinaire.

B – Formation didactique disciplinaire et/ou didactique spécifique – 4 jours

Objectifs : Compléter et approfondir les compétences dans la didactique de la discipline, apprendre à tenir compte des Instructions Officielles, des théories de l'apprentissage et de la réalité des classes.

Modalités et contenus : variables selon le groupe disciplinaire

10 groupes disciplinaires : anglais, arts plastiques et arts appliqués, documentation, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes, mathématiques, sciences physiques et SVT, EPS, Economie gestion.

Les autres disciplines seront regroupées en fonction des effectifs avec les PLC2 sur les sites IUFM ou intégrées à d'autres structures à définir.

C – Les conférences pédagogiques organisées par les inspecteurs de disciplines – 2 jours

D - Formations complémentaires individualisées (durée variable selon besoins repérés)

Possibilités :

Stage d'observation en établissement visant à faire connaître divers contextes d'exercice.

Inscription à des stages existants

Accompagnement spécifique par un pair de la discipline

Autres modalités à définir.

E – Accueil/positionnement, suivi individualisé, accompagnement à la validation –

Ces temps recouvrent l'évaluation conjointe (formateur et stagiaire) des besoins de formation, la mise en place d'un contrat individuel de formation, de l'accompagnement du stagiaire dans ses demandes, des visites en situation d'enseignement (1 visite par stagiaire), de l'accompagnement du stagiaire dans le montage de son dossier de validation en vue du jury académique.

F – Suivi du tuteur.

Pour favoriser le développement des compétences du lauréat CAER, le tuteur pédagogique assurera un accompagnement régulier.

De son côté, le professeur stagiaire demandera de l'aide, posera des questions...

La fréquence des visites est fonction des besoins du lauréat. Cependant, il ne pourrait y avoir de formation sans minimum d'observations mutuelles. Le nombre de visites n'est pas réglementé. Toutefois, une moyenne de 16 visites semble correcte :

- ↳ 8 visites du lauréat dans la ou les classes du tuteur,
- ↳ 8 visites du tuteur dans la ou les classes du lauréat.

Ces visites sont d'autant plus profitables qu'elles sont :

- précédées d'une présentation des objectifs du cours et des démarches pédagogiques envisagées,
- suivies d'un bilan et d'une analyse des écarts éventuels entre le prévu et le réalisé, de la mise en œuvre d'une remédiation, lors d'un entretien entre le tuteur et le lauréat CAER.

Suivi du dispositif de formation

Formiris Pays de la Loire est chargée du suivi et de l'évaluation du dispositif en associant les partenaires acteurs de la formation (stagiaires, tuteurs, formateurs, chefs d'établissements, inspecteurs, Rectorat, DDEC...).

Cette année 2006-2007 est une année expérimentale de mise en place.

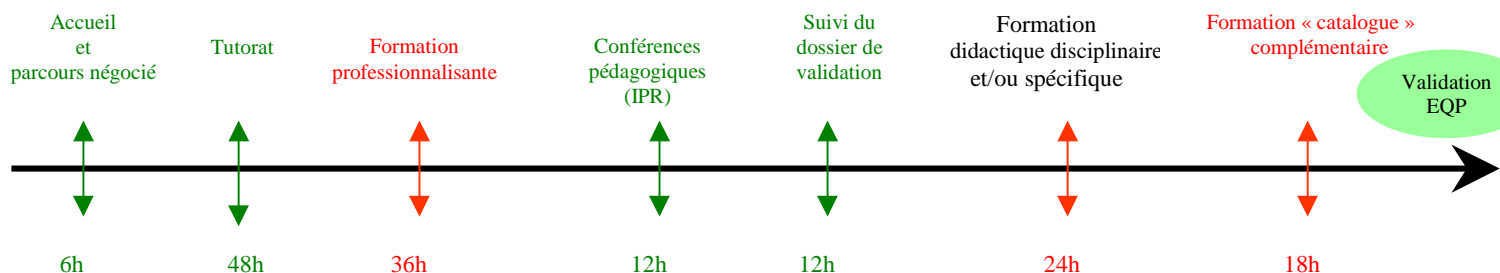
Un bilan sera fait en fin d'année scolaire en rapprochant nos évaluations avec les pratiques des différentes académies.

Validation de l'année de stage en situation

La validation du stage repose sur un dossier individuel, présenté par le candidat, et sur un rapport de visite, réalisé par un inspecteur. Ces deux pièces sont soumises aux jurys d'EQP.

Chaque stagiaire doit confectionner un dossier individuel composé de deux sous ensembles :

- Le premier, relatif au « suivi des activités du stagiaire dans son lieu d'exercice », regroupe l'avis du chef d'établissement, les rapports de visites de formateurs, l'analyse réflexive d'une séquence pédagogique (ou d'une activité professionnelle pour certaines spécialités) et éventuellement le rapport de visite conseil effectué par le corps d'inspection.
- Le second, qui concerne la « formation suivie », comprend un avis du formateur sur la formation suivie et un récapitulatif commenté des actions réalisées conjointement avec le tuteur pédagogique. Ce dernier document est coécrit par le stagiaire et son tuteur pédagogique. La possibilité d'intégrer des actions de formation antérieures à l'année de stage peut être envisagée.



Évaluation sur l'année en temps passé pour l'ensemble du parcours de validation : accompagnement et formation 5 semaines

IFUCOME - UCO

**CONTENUS ET PLANNING DE LA
FORMATION EQP – CAER
Année 2006 – 2007**

Journée 1 : Mercredi 27 septembre 2006 (journée d'accueil) - ANGERS

Matinée : Accueil institutionnel
Présentation du dispositif général (formation, validation)
Après-midi :
Présentation individuelle
Le métier d'enseignant

Journée 2 : Jeudi 28 septembre 2006 (journée transversale) - ANGERS

Présentation de l'outil de formation « port - folio »,
La séquence d'enseignement - apprentissage : point de vue officiel dans les différentes disciplines (I.O.),
Présentation du document « auto-bilan des compétences professionnelles »

Journée 3 : 4 octobre 2006 (1^{ère} journée disciplinaire) – lieu à préciser suivant discipline

Caractérisation d'une discipline d'enseignement,
Elaboration d'une séquence d'enseignement,
Entretien avec un formateur - référent

Journée 4 : 8 novembre ou 22 novembre 2006 (journée transversale) – ANGERS

4 groupes : 2 + 2 en parallèle

L'évaluation des élèves
. Les pratiques – Analyse d'évaluations,
. Elaboration d'évaluations disciplinaires,
. La construction de la note (approche critique) et sa signification

Journée 5 : 8 novembre ou 22 novembre 2006 (journée transversale) – ANGERS

4 groupes : 2 + 2 en parallèle

Rôles de l'enseignant,
Préparation à la rédaction d'un écrit d'analyse réflexive

Journée 6 : 10 ou 17 janvier 2007 (2^{ème} journée disciplinaire) – lieu à préciser suivant discipline

Compte-rendu et analyse des séances / séquences mises en oeuvre en classe,
Modèles d'apprentissage et prescriptions disciplinaires,
Retour sur l'évaluation (variations selon les groupes disciplinaires) :
. échanges sur des évaluations réalisées en classe
. évaluation de l'oral

Journée 7 : 28 février 2007 (journée transversale : être enseignant dans l'Ens. catholique) - ANGERS

Matinée : Aspects institutionnels
L'institution Enseignement catholique
Le contrat avec l'Etat et les relations avec l'Education Nationale
Après-midi : Le fait religieux et/ou l'éthique (non défini)

Journée 8 : 14 mars 2007 (journée transversale) - ANGERS

Entrées optionnelles (pour aborder des problématiques professionnelles spécifiques ou « élargir les horizons »)

Sont envisagés :

- . Le socle commun de compétences
- . Les élèves et les classes difficiles
- . Les coopérations interdisciplinaires, le travail en équipe
- . L'aide aux élèves (diverses modalités)
- . La voix, le corps de l'enseignant dans la classe
- . Le conseil de classe et les bulletins scolaires
- . Pratiques de correction en classe – Pédagogie de la réussite
-

Journée 9 : 29 mars 2007 (journée transversale, axée sur la préparation du dossier de validation) - ANGERS

Analyse de pratiques,
Ecriture réflexive, en lien avec la séquence choisie – Confrontations de productions,
Entretien individuel avec le formateur – référent : bilan individuel de la formation,
Bilan général de la formation

Récapitulatif :

- **Journées de formation à l'IFUCOME :**

- 1 journée d'accueil - lancement de la formation (le 27 septembre 2006), soit 6h ,
- 6 journées transversales (Tronc commun), soit 36h - avec 4, 5 ou 6 groupes par journée,
- 2 journées disciplinaires didactiques, soit 12h - avec 10 groupes disciplinaires (anglais, arts plastiques et arts appliqués, documentation, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes et lettres-espagnol + lettres-histoire, mathématiques, sciences physiques et SVT, EPS, économie-gestion).

- **Visites pédagogiques :**

- une première visite « de groupe » : les stagiaires des 10 groupes disciplinaires ci-dessus se retrouvent (par petits groupes de 3 à 4) dans l'établissement de l'un d'entre eux, assistent à un cours et en font ensuite l'analyse collective en présence d'un formateur disciplinaire.
Cette visite à visée de formation aurait lieu en octobre ou novembre 2006.
- une seconde visite individuelle d'un formateur, à visée de bilan en cours de formation (et non pas certificative). Cette seconde visite pourrait avoir lieu en février ou mars 2007.

Cas particulier des 11 disciplines à très faible effectif (en CAPES : chinois, éducation musicale et SES ; en CAPET : STMS et technologie, en CAPLP : 6 disciplines à 1 ou 2 stagiaires) : 2 visites de classe par un formateur-référent, suivies chacune d'un entretien avec le stagiaire en présence du tuteur.